

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1033

Nom de l'établissement : Arsenal cantonal

Adresse de l'établissement: Rue de l'école de Médecine 13

Date dernière mise à jour: 23.03.2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque	Année du diagnostic
sous sol	sous sol	Etanchéité, joints Klingerit	2020		2010
rdc	atelier 015, 016 et 017	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	couloir 1	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	archives 1	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	archives 2	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	archives 3	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	armurerie	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	confrèrerie	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	réserve 1	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	réserve 2	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
+2	artillerie	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010
Combles	combles	Cartons d'isolation derrière néons	2020	Assaini en 2016	2010

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'Autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.